Dossier de demande de subvention pour les entreprises du territoire de 0 à 5 salariés ETP

FONDS DE SOLIDARITÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Maubeuge Creative Cities

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

FONDS DE SOLIDARITÉ

Dans ce contexte de crise et en complément des dispositifs d'aides à destination des acteurs économiques proposés par l'Etat, la Région et les organismes consulaires, la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) a choisi de mettre en place un fonds de solidarité afin d'accompagner les TPE et PME de son territoire.

LE DISPOSITIF

Destinataires : Entreprises du territoire de la CAMVS, de 0 à 5 salariés Equivalent Temps Plein (CDI ou CDD de plus de six mois)

L'aide : Subvention unique de 1 500€ pour la durée du confinement

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'entreprise qui demande l'aide doit, pour l'obtenir :

- Être éligible au Fonds de Solidarité de l'Etat (Plus d'infos en page 4)
- Avoir son siège social et son lieu d'activité sur le territoire de la CAMVS
- Être inscrite au registre des métiers – RM et/ou au registre du commerce et des sociétés - RCS ou auprès de l'URSSAF pour les professions libérales
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales à la date du 16 Mars 2020
- Ne pas être en difficulté au sens européen du terme ou être en procédure collective (Plus d'infos en page 4)

Pour les micro-entreprises, elles devront justifier :

- De leur inscription au RCS ou RM
- Du caractère principal de leur activité en fournissant les attestations fiscales des années antérieures (les personnes exerçant une activité salariée en parallèle de l'exploitation de leur microentreprise ne sont pas éligibles pour ce dispositif)

Sont exclus du dispositif :

- Les activités financières et immobilières (dont les Sociétés Civiles Immobilières)
- Les activités d'assurance, experts-comptables
- Le secteur agricole, de la pêche et de l'aquaculture
- Le transport routier de marchandises

FONDS DE SOLIDARITÉ

LES PIÈCES À FOURNIR

- La fiche de renseignements entreprise datée et signée par le dirigeant (Voir en page 5)
- Un justificatif d'obtention du Fonds de solidarité de l'Etat pour mars 2020 et/ou la preuve du versement (exemple : copie du relevé bancaire sur lequel apparait le mouvement)
- Un Kbis de moins de 3 mois
- Un RIB

IMPORTANT : POUR PERMETTRE LE TRAITEMENT DU DOSSIER, CHAQUE DOCUMENT DOIT ÊTRE SCANNÉ INDÉPENDAMMENT

La CAMVS se réserve le droit de demander des pièces complémentaires si nécessaire.

TRAITEMENT DU DOSSIER ET CONTACT

Les dossiers éligibles au fonds de soutien seront gérés en direct par le service Développement Économique de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre.

Pour que l'aide soit attribuée, le dossier complet doit être retourné de l'une des deux manières suivantes :

Par mail sur :

deveco@amvs.fr

Par courrier adressé à l'attention de la Direction du développement économique de la CAMVS :

1, place du pavillon - 59600 MAUBEUGE

Du fait de la situation et de son impact sur le traitement du courrier, les retours par mail sont à privilégier.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

RAPPEL : FONDS DE SOLIDARITÉ DE L'ÉTAT ET DE LA RÉGION

Ce fonds, qui pourra aller jusqu'à 3 500 € par entreprise, contient deux volets :

- Sur simple déclaration dématérialisée les entreprises pourront bénéficier d'une aide d'un montant égal à la perte déclarée de chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019, dans la limite de 1 500 €
- Les entreprises les plus en difficulté pourront, à compter du 15 avril, solliciter une aide complémentaire de 2000 € auprès des services de la région où ils exercent leur activité. Des plateformes régionales seront ouvertes à cet effet.

Vous pouvez retrouver toutes les informations nécessaires sur le site : www.impots.gouv.fr/portail/

UN NUMÉRO VERT DISPONIBLE

L'Etat, la région, les territoires et les organismes consulaires se mobilisent pour accompagner les entreprises. Toutes les informations relatives aux dispositifs d'aide sont disponibles au numéro vert :

03 59 750 100
(ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00).

NOTION D'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ AU SENS EUROPÉEN

Une entreprise est considérée comme en difficulté quand au moins une des conditions énumérées ci-dessous est remplie :

- s'il s'agit d'une société à responsabilité limitée, lorsque plus de la moitié de son capital social souscrit a disparu en raison des pertes accumulées. Tel est le cas lorsque la déduction des pertes accumulées des réserves (et de tous les autres éléments généralement considérés comme relevant des fonds propres de la société) conduit à un montant cumulé négatif qui excède la moitié du capital social souscrit ;
- s'il s'agit d'une société dont certains associés au moins ont une responsabilité illimitée pour les dettes de la société, lorsque plus de la moitié des fonds propres, tels qu'ils sont inscrits dans les comptes de la société, a disparu en raison des pertes accumulées ;
- lorsque l'entreprise fait l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité ou remplit, selon le droit national qui lui est applicable, les conditions de soumission à une procédure collective d'insolvabilité à la demande de ses créanciers.

En droit français, trois types de procédures existent: procédure de redressement judiciaire; procédure de liquidation judiciaire; procédure de sauvegarde

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Entreprise : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. fixe: _____ Mobile : _____

E-mail : _____

Raison sociale : _____

Activité principale : _____

N°SIREN : _____

NAF / APE : _____

Adresse complète du siège _____
_____

Adresse de l'établissement concerné (si différente du siège social) : ._____
_____

Date d'immatriculation au RCS : _____

Forme juridique de la société : _____

J'atteste sur l'honneur :

	OUI	NON
Que mon entreprise respecte la règle européenne «de minimis « (non dépasse-ment du plafond de 200 000 € en 3 ans pour toutes les aides de ce type)		
que mon entreprise n'est pas engagée dans une procédure collective ou une mesure de sauvegarde et n'est pas en difficulté au sens européen (Cf. annexe en fin de dossier)		
Que mon entreprise était à jour de ses cotisations sociales et fiscales à la date du 16 mars 2002		
Que l'effectif de mon entreprise était, à la date du 16 mars 2020, inférieur à 5 emplois équivalents temps plein.		

Le dirigeant, date et signature :

Maubeuge Creative Cities

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE
1 PLACE DU PAVILLON - 59 600 MAUBEUGE
TÉL. : 03 27 53 01 00 (DU LUN. AU VEN. / 9H-12H)

CRÉDITS PHOTOS : KATEMANGOSTAR, YANALYA, PCH.VECTOR, FREEPIK